

Compte-rendu – Réunion de concertation sur la décarbonation des bâtiments tertiaires – 20/07/2023

Le pilotage de cette réunion de concertation était assuré par le bureau DGALN/DHUP/QC1.

Environ 80 personnes se sont connectées à la réunion, essentiellement des acteurs du secteur tertiaire. Peu d'ONG, d'entreprises de services ou de travaux étaient présentes.

Après une introduction sur les modalités de concertation et sur la trajectoire de décarbonation du secteur tertiaire issue des travaux relatifs à la planification écologique, deux temps de discussion se sont déroulés.

1/ Renforcement des contrôles et des sanctions associées au dispositif Eco Energie Tertiaire (EET)

La DGALN/DHUP/QC1 a présenté la stratégie actuelle de l'Etat sur EET ainsi que les modalités de contrôle et de sanction en vigueur telles que détaillées dans les textes réglementaires, avant d'évoquer plusieurs pistes d'évolutions potentielles.

Les acteurs se sont quasi-unanimement prononcés contre le renforcement des contrôles et sanctions pour diverses raisons :

- Le dispositif n'étant lui-même pas finalisé (objectifs en valeurs absolues en cours d'établissement, plateforme OPERAT en cours d'amélioration), il serait trop tôt d'envisager un tel renforcement ;
- Les données relatives au remplissage d'OPERAT n'étant pas complètement publiques, il faudrait d'abord faire un effort de transparence afin de connaître concrètement l'état d'avancement de chaque secteur d'activité ;
- Certains acteurs, notamment les plus petits, n'ayant que peu de moyens humains et une moins bonne connaissance de leur parc, il convient d'aider les assujettis plutôt que de les sanctionner, via de l'accompagnement, de l'aide à la maîtrise d'ouvrage, etc. ;
- Le dispositif étant complexe, et la plateforme OPERAT manquant parfois d'ergonomie, il convient d'abord de simplifier le dispositif pour les assujettis avant de rentrer dans une démarche de sanction ;
- La question du financement des actions d'économie d'énergie est centrale et le renforcement des sanctions n'y répondrait pas, voire serait contradictoire puisque l'argent dirigé vers les sanctions n'irait pas vers des économies d'énergie réelles.

Aucune intervention n'a porté sur des modalités concrètes de renforcement des contrôles et des sanctions. La DGALN/DHUP/QC1 a rappelé que la question posée s'intitulait : « quels renforcements ? ».

2/ Mesures à mettre en place sur le tertiaire intermédiaire (<1000m2)

La DGALN/DHUP/QC1 a présenté les mesures existantes sur cette partie du parc et a présenté plusieurs pistes de mesures: extension d'EET, mise en place d'obligations basées sur le DPE sur le modèle de la politique de rénovation des logements, aides financières.

Les acteurs se sont quasi-unaniment prononcés contre l'extension d'EET car :

- Le dispositif n'est pas finalisé ;
- Il n'est pas certain qu'OPERAT puisse suivre en termes d'ergonomie ;
- Les acteurs concernés sont beaucoup plus divers et disposent de beaucoup moins de moyens, rendant EET contre-productif et inadéquat pour eux.

D'autres mesures ont évoquées :

- La mise en place de mesures de simplification pour accélérer les travaux de rénovation énergétique, notamment les réglementations relatives aux architectes des Bâtiments de France, à l'urbanisme, à la sécurité incendie... ;
- Assurer la bonne performance des systèmes énergétiques vendus ;
- Un dispositif simplifié en termes d'ergonomie et avec des objectifs moins contraignants pour le petit tertiaire.